



Municipalité d'Ormstown
5 rue Gale
Ormstown, Québec J0S 1K0

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 147.1-2025

MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 147-2023 AFIN DE SE CONCORDER AVEC DES MODIFICATIONS AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT APPORTÉ PAR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 345-2024

Avis public est donné par la soussignée, à tous les citoyens de la Municipalité d'Ormstown, concernés par les modifications apportées au règlement concernant le Plan d'urbanisme numéro 147-2023 à la suite des modifications apportées au plans d'aménagement de la MRC du Haut-Saint-Laurent par l'adoption du règlement 345-2024, à l'effet qu'une assemblée publique de consultation aura lieu, **jeudi le 26 mars à 18h00** à l'Hôtel de Ville d'Ormstown situé au 5 rue Gale à Ormstown.

Toute personne intéressée par le « Projet de règlement numéro 147.1-2025 modifiant le règlement concernant le Plan d'urbanisme numéro 147-2023 » modifiant certaines dispositions relatives à la politique sur la protection des rives, du littoral et des zones inondables et l'hébergement touristique de plein air lié à une entreprise agricole enregistrée, peut en prendre connaissance en le consultant sur le site internet de la Municipalité au : www.ormstown.ca .

Au cours de cette assemblée publique, le projet de règlement sera expliqué ainsi que les conséquences de son adoption. Toute personne qui désire s'exprimer sur le projet de règlement pourra être entendue.

Les dispositions visées par la modification s'appliquent à l'ensemble du territoire municipal; en conséquence, toute personne peut participer à l'assemblée publique. L'illustration des zones concernées sont présentées à l'Annexe 1.

DONNÉ à Ormstown, ce 19 mars 2026

Me Antonina Roudavina
Directrice des services juridiques et greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Me Antonina Roudavina, Directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité d'Ormstown, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis susdit en en affichant une copie aux endroits désignés par le Conseil, y incluant sur le site internet de la Municipalité, ce 19 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 19 mars 2026

Me Antonina Roudavina
Directrice des affaires juridiques et greffière

ANNEXE 1

